



Procès-verbal du Conseil général du Cerneux-Péquignot

Séance du 3 juin 2024 à la salle ACO

Début de la séance : 20h00

Rédaction du procès-verbal : Lena Chapatte

Après avoir salué l'assemblée et le public, et avoir présenté la nouvelle secrétaire au PV, la séance est ouverte par la Présidente du Conseil général, Valérie Mercier.

L'ordre du jour est le suivant.

Ordre du jour
<ol style="list-style-type: none">1. Appel2. Procès-verbal de la séance du 18.03.20243. Comptes de l'exercice 20234. Rapports des commissions5. Informations du Conseil communal6. Interpellations et questions

1. Appel

Présents		Excusés
Conseil général (CG) :	Conseil communal (CC) :	
Valérie Mercier, présidente Frédéric Simon-Vermot Yvan Botteron Kevin Girardin Anaëlle Marguet	Anne-Laurence Quadranti, présidente Thierry Saisselin Charles-André Chopard Roger Faivre Pierre-André Vuillemez	David Granges Christelle Vuillemez
Sylvia Amez-Droz Elvina Huguenin-Dumittan Patrick Reymond Florian Sgobba	Administratrice communale : Sarah Chapatte	
Total : 9 présents		

2. Procès-verbal de la séance du 18.03.2024

La parole n'est pas demandée.

→ Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Comptes de l'exercice 2023

Yvan Botteron prend la parole. La commission s'est réunie le lundi 13 mai. Etaient présents Anaëlle Marguet, Valérie Mercier, Thierry Saisselin, Sarah Chapatte et lui-même. La commission a analysé les comptes 2023, qui se soldent par un bénéfice de plus de 183'000 francs. Elle note des frais d'honoraires et postaux liés au projet fusion ; un dépassement du budget en ce qui concerne l'entretien des bâtiments ; que l'affaire du carrefour de Bétod a connu une fin favorable ; le regret que le changement des cibles n'ait pas pu être porté au budget ; des honoraires pour le plan communal des énergies ; que les revenus fiscaux ont été estimés prudemment. Elle relève que les finances ont bénéficié de la bonne santé économique et d'estimations prudentes, mais soulève un point d'inquiétude concernant le plan d'aménagement local (PAL). Yvan Botteron relève que le PAL fera certainement l'objet d'un crédit supplémentaire, mais ce n'est pas sûr qu'il soit approuvé par le Conseil général. Il conclut en remerciant le Conseil communal de son excellente gestion, notamment concernant le projet de carrière qui a mis à mal quelques nerfs, puis invite le Conseil général à accepter les comptes.

Frédéric Simon-Vermot demande d'où viennent les frais d'écolage des élèves à Neuchâtel.

Thierry Saisselin répond que ce sont des élèves en sport étude au Mail.

Frédéric Simon-Vermot remercie le travail effectué pour le rapport, les points importants sont bien détaillés.

Patrick Raymond demande des informations sur le plan d'aménagement.

Anne-Laurence Quadranti dit que le sujet est hors comptes, il sera traité plus tard.

Valérie Mercier procède à la lecture de l'arrêté et le met au vote.

→ Avec 8 oui, 0 non et 0 abstention, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

4. Rapports des commissions

Commission financière. Le rapport a été lu lors du point concernant les comptes.

Commission des naturalisations et des agrégations.

Sylvia Amez-Droz dit que tous les membres de la commission, sauf Frédéric Simon-Vermot excusé, se sont retrouvés le 18 décembre 2023. Un habitant, originaire de France, demande à être naturalisé suisse et du Cerneux-Péquignot. La commission a pris connaissance de sa situation familiale et professionnelle, de ses hobbies et de ses motivations à devenir suisse. Les conditions semblent être respectées. La commission a donc préavisé favorablement sa demande de naturalisation.

Commission de l'urbanisme.

Elvina Huguenin-Dumittan prend la parole, la commission s'est réunie le 28 mai avec Frédéric Simon-Vermot, Patrick Raymond, et elle-même. Charles-André Chopard a présenté le plan communal des énergies. Le but est de sortir des énergies fossiles d'ici 2040 et d'optimiser les consommations d'énergie. Au niveau des bâtiments communaux, le Village 15 a été entièrement assaini, à la salle la pose de panneaux

solaires est prévue, la chaudière à mazout qui a été récupérée du village 15 devra être remplacée. Les modifications concernant l'école seront à réfléchir. Le plan d'action devra être communiqué aux citoyens.

Yvan Botteron demande si le plan couvre aussi les propriétaires privés.

Elvina Huguenin-Dumittan répond que la commune se doit de montrer l'exemple, mais tout le monde devra y passer.

Commission des chemins.

Kevin Girardin dit que des travaux sont prévus aux chemins de la déchetterie, de la fromagerie, et dans les marais. Puis le chemin du Prévoux-Sandoz sera fait après les vacances. La commission n'a pas fait le tour habituel au printemps, les chemins sont en bon état et les besoins diminuent.

Roger Faivre précise que les travaux dans les marais dépendront du budget et informe que l'Etat va gravillonner la traversée du village.

Commission du feu et de la salubrité publique.

Charles-André Chopard informe que Kevin Girardin, Patrick Reymond et lui-même ont fait les visites annuelles en décembre. Ils ont dû demander quelques travaux.

Commission de la sécurité routière. Rien à signaler.

SEVAB.

Valérie Mercier fait un retour sur la séance du budget. Un contrat d'achat d'eau a été fait avec Le Locle afin de financer une installation supplémentaire, car on est parfois limité au niveau du pompage, cela rassure également en cas de panne. 40'000 litres par an devront être achetés (à peu près la consommation habituelle). De plus, 40'000 francs ont été budgétés pour le plan général d'alimentation, nécessaire pour demander des financements aux AF (améliorations foncières). Le comité a pris position dans le cadre du plan directeur des carrières en disant que le site des Etages était proche des zones de captage.

Commission intercommunale pour l'organisation de l'école. Rien à signaler, pas de rencontre.

5. Informations du Conseil communal

Valérie Mercier donne la parole au Conseil communal.

Anne-Laurence Quadranti, prend la parole sur le plan d'aménagement local. L'échéance de février a été repoussée, elle désespère et craint qu'il n'y ait rien avant 2025. La Confédération pourrait demander de repasser des zones d'urbanisation en zones agricoles, car la population ne va pas augmenter autant qu'espéré dans les projections. Elle est énervée de n'avoir toujours pas reçu le préavis du SAT. Le sujet a été discuté au niveau du CRAT des montagnes neuchâteloises (conseil régional en aménagement du territoire). Les communes se retrouvent avec des frais plus importants que prévus, la pilule est dure à avaler. L'association des communes neuchâteloises (ACN) a adressé un courrier au Conseil d'Etat faisant part de ces préoccupations, elle en donne lecture. Elle trouve que la lettre est assez gentille, elle aurait demandé de quantifier le montant que ça représente, mais il faut rester diplomate et patient. Certaines communes ont déjà revoté des crédits supplémentaires, le Cerneux ne l'a pas encore fait, mais cela risque d'être le cas. Le Conseiller d'état en charge se crispe lorsque le sujet est abordé. L'examen des dossiers prend beaucoup de temps, des choses viennent s'ajouter, le cahier des charges a été établi sans expérience. Elle déplore le fait que la faute soit rejetée sur les aménagistes, qui sont

compétents. Elle conclut en disant que ce sujet reste une très grosse préoccupation, et qu'elle ne peut en dire plus, si ce n'est que les communes se battent pour plus de transparence.

Valérie Mercier demande où en est le dossier.

Anne-Laurence Quadranti répond « à rien ». Lors de la signature des accords de positionnement stratégiques, elle a fait part de ses préoccupations, le Conseiller d'état a répondu qu'il fallait rendre le dossier dans les temps. Or, on l'a fait... Elle déplore cette mauvaise foi, ainsi que la quantité d'énergie investie dans ce dossier pour peu de résultats en retour.

Frédéric Simon-Vermot demande comment ça se passe dans les autres cantons.

Anne-Laurence Quadranti lui répond que le problème est une tendance générale. Les retards sont malheureusement beaucoup trop importants, et sont de plus inexplicables, car la commune a tout rendu dans les temps, le travail a été fait en commun pour les 3 villages et avec Urbaplan qui connaissait les dossiers. Mais l'Etat demande plus, les coûts augmentent, qui paie quoi, c'est compliqué.

Yvan Botteron précise que la menace de la commission de ne pas voter de crédit complémentaire est surtout un argument rhétorique, qui peut être avancé dans les discussions avec le canton, mais elle n'a pas pour volonté d'aller contre le Conseil communal.

Anne-Laurence Quadranti ajoute, inquiète, que l'argument a déjà été utilisé. Neuchâtel n'a pas la même idée des finances publiques.

Frédéric Simon-Vermot demande de combien sera l'augmentation.

Anne-Laurence Quadranti dit qu'elle ne peut pas avancer de chiffre, mais que cela risque d'être 50 % plus cher que le devis. La commune a dit au bureau d'urbanisme qu'elle n'était pas prête à payer sans explications. En effet, s'il y a eu une mauvaise évaluation du nombre d'heures, ce n'est pas le problème de la commune. L'urbaniste a fait preuve d'un certain optimisme, mais les informations du service d'aménagement du territoire n'étaient pas claires. Il y a des responsabilités de part et d'autre.

Valérie Mercier clôt le sujet.

Thierry Saisselin prend la parole sur l'organisation des classes pour la rentrée scolaire de 2024-2025, beaucoup discutée entre les Conseillers communaux de la Vallée, du Locle et la direction du cercle scolaire du Locle (CSLL). Il dit qu'il y a quinze enfants de La Brévine qui commencent en 1H mais seulement un du Cerneux. Au début, la direction a proposé une classe de treize élèves à la Chaux-du-Milieu, ouverte exceptionnellement, deux classes au Cerneux et quatre à la Brévine, car le but est de garder les écoles des trois villages. Mais les Bréviniers ne veulent plus envoyer leurs enfants au Cerneux, à causes des problèmes dans les bus. Ainsi, la Brévine voulait fermer l'école du Cerneux, car celle-ci ne pouvait pas avoir uniquement une classe. Mais le Cerneux s'est opposé car si elle ferme, elle ne va jamais rouvrir. Comme il y a moins d'élèves à la Chaux-du-Milieu, il a été proposé que leur petit bus aille chercher les enfants de la Châtagne et qu'ils rejoignent la classe, ce qui ferait cinq personnes en plus et donc une classe ce qui rentre dans les normes. Ainsi, les classes seraient donc un peu plus petites au Cerneux : une de dix-sept et une de vingt. Ce qui a été plébiscité par tous, sauf La Brévine qui a dit non. Lorsque les communes ne s'entendent pas, c'est Le Locle qui tranche, et il a opté pour cette solution, la décision a donc été prise. Cependant, La Brévine a écrit au canton pour s'y opposer. Normalement, cela ne devrait rien changer, car ce n'est pas le rôle du canton. Une réunion est prévue avec le canton, le GRIPPOL (groupe régional de l'instruction publique politique), et les responsables de Car Postal (comme il y a des histoires entre

les chauffeurs et les mamans qui ne veulent pas sortir des bus avant que les enfants soient attachés). Il ajoute que cela promet des discussions compliquées sur les prochaines années.

Elvina Huguenin-Dumittan demande si La Brévine a la possibilité d'accueillir deux classes en plus.

Thierry Saisselin dit qu'elle a lancé des travaux aux FAR, mais pas sûr que ce sera prêt ni adapté. Il ajoute que les classes de l'année prochaine seront sûrement à nouveau plus équilibrées. Il précise que si nous voulons garder les trois écoles, nous sommes obligés de faire des concessions, payer les transports, ... Mais pour l'instant il y a beaucoup de tensions.

Anne-Laurence Quadranti dit qu'ils ont dénoncé dans leur lettre le fait qu'une classe était un ancien appartement.

Thierry Saisselin ajoute qu'ils ont également écrit qu'il y aurait trop de voitures, traversant trop vite la cour d'école, alors qu'une zone 20km/h a été instaurée.

Valérie Mercier déplore un manque de fair-play. Elle se demande d'où vient cet acharnement après toutes ces années de collaborations.

Thierry Saisselin dit qu'il y a vingt-quatre enfants déplacés et que le trajet en bus est de six minutes, cela lui semble acceptable. De plus, les enfants aiment généralement bien prendre le bus. Les peurs sont créées par les parents. La situation n'est pas nouvelle, il y en a eu vingt-neuf dans le passé, mais cette année il y a beaucoup de 1H.

Valérie Mercier dit que c'est à cause des images sur Facebook que la situation paraissait si dramatique, mais elle l'a vu de ses yeux, et ce n'était pas joli, ces images ont pu heurter des sensibilités. Cependant, la responsabilité est partagée. Les petits devraient être assis, et les grands doivent laisser leur place et vérifier qu'ils s'attachent bien, il y a des problèmes, mais aussi des solutions.

Thierry Saisselin dit qu'ils vont en parler avec Car Postal. Il doit y avoir de la bonne volonté de tout le monde.

Frédéric Simon-Vermot dit que les chauffeurs doivent respecter les horaires et ne peuvent donc se permettre que des mamans rentrent dans le bus à chaque arrêt. Ils devraient organiser un cours sur le code de conduite dans les bus au début de l'année, mis en commun avec celui sur la circulation routière.

Valérie Mercier apprécie que le cercle scolaire du Locle soutienne la volonté de conserver trois écoles, mais regrette qu'aucune solution n'ait été trouvée entre les trois villages. Elle déplore que la commission intercommunale n'ait pas été mandatée, elle est composée d'un bon panel qui aurait pu discuter et peut-être trouver une solution.

Thierry Saisselin dit que l'on devra réactiver la commission.

Frédéric Simon-Vermot et Valérie Mercier remercient Thierry pour son travail sur un dossier épineux qui a suscité beaucoup d'histoires.

Elvina Huguenin-Dumittan dit que le sujet est très émotionnel, elle a elle-même des enfants, alors elle comprend les Bréviniers qui s'enflamment. Mais elle précise que d'autres communes font preuve de bien moins d'attention, les enfants arrivent tôt et restent sans surveillance.

Patrick Reymond confirme qu'il existe en effet des situations bien plus pénibles.

Thierry Saisselin précise que les maîtresses accompagnent toujours les enfants à l'arrêt de bus et vont les chercher, il les remercie.

Le Conseil communal n'a rien à ajouter, Valérie Mercier clôt le sujet.

6. Interpellations et questions

Valérie Mercier demande si des personnes souhaitent ajouter quelque chose.

Sylvia Amez-Droz évoque la lettre qu'elle a transmise aux membres concernant la politique de stationnement du Locle, même si aucune décision ne sera prise ce soir. Elle précise que c'est une ébauche, quelques idées qu'elle a mises les unes après les autres et que chacun est libre de la compléter ou de la corriger.

Valérie Mercier propose d'en discuter avec les villages voisins des deux Vallées et d'interpeller en commun le Locle et aussi La Chaux-de-Fonds. Cela sera examiné par la prochaine législature.

Yvan Botteron propose de faire une résolution au lieu d'une lettre. Une lettre, c'est bien, mais on ne sait pas qui la signe. La résolution est quant à elle une décision du CG qui s'adresse en tant qu'autorité, qui émet un vœu et le transmet plus loin. Elle a donc une dimension plus officielle et institutionnelle, donc plus de poids.

Valérie Mercier donne la parole à la présidente du Conseil communal.

Anne-Laurence souhaite la bienvenue à deux nouveaux concitoyen-e-s, enfants de Kevin Girardin et Florian Sgobba, et leur remet une attention.

Elle fait ensuite un petit bilan de la législature. Constructions de maisons Sous-le-Village et à Gardot ; révision du PAL en cours ; réfection des chemins des Maix, des Babelins et du Prévoux-Sandoz ; chemin piétons jusqu'à Gardot ; divers aménagements sécuritaires dont la limitation à 20 km/h dans la cour ; inauguration du bâtiment polyvalent et prochaine pose de panneaux solaires sur le toit ; dissolution du STIVAB ; 4 exercices bénéficiaires et une petite baisse d'impôts. Il y a aussi eu quelques dossiers complexes : la réorganisation du poste de concierge ; et deux grands projets émotionnels ont été discutés, à savoir la carrière aux Etages et le projet de fusion de la Vallée de la Brévine.

Elle remercie l'entière du Conseil général, l'ancienne concierge qui a tenu le poste à satisfaction et souhaite la bienvenue à la personne qui lui succède, Sarah Chapatte qui est de précieux conseils, Stéphanie Sgobba qui a fonctionné comme secrétaire au PV durant 5 ans et accueille Lena Chapatte qui a repris la tâche. Elle remercie ceux qui partent du Conseil communal, à savoir Charles-André Chopard, dont elle relève l'assiduité aux séances, et Thierry Saisselin, dont elle souligne le calme et la diplomatie. Elle remercie également Pierre-André Vuillemez qui s'occupe des bâtiments et Roger Faivre pour toutes les rénovations des chemins et la sécurité routière. Elle conclut en souhaitant le meilleur à ceux qui partent, remercie ceux qui restent de leur engagement et souhaite aux nouveaux de prendre plaisir à la tâche.

Thierry Saisselin remercie la présidente Anne-Laurence Quadranti qui se donne sans compter et demande à l'applaudir.

Valérie Mercier remercie également Anne-Laurence Quadranti, ainsi que le reste du Conseil communal qu'on a tendance à oublier. Elle leur remet un petit présent.

Valérie Mercier lève la séance à 21h19.

Le Cerneux-Péquignot, le 03.06.2024

La Présidente
Valérie Mercier

Le Secrétaire
Yvan Botteron